

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaient présents : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT - Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY - Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU - Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,
M. Bernard D'IVERNIS à M. Michel BAERT.

Absents : MM. Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Acquisition de la parcelle 259 section BL sise Rue Robert Erolès
12110 AUBIN.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du programme de continuité de la liaison douce prévue au Schéma Directeur Modes Doux validé en Conseil Communautaire le 22 juin 2010 et la mise en place des points d'apport volontaire des déchets par DECAZEVILLE COMMUNAUTE, la Commune doit acquérir la parcelle 259 section BL située Rue Robert Erolès.

Après négociation avec le propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle au pris de HUIT CENTS EUROS (800 €).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle 259 section BL au prix de HUIT CENTS EUROS (800 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **16 octobre 2023**

Publiée ou Notifiée le **16 octobre 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

B. CUESTA



Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. BAERT

